

Le « Développement durable » en 5 étapes

Etape 1 :

Demandez votre dossier de candidature auprès de Prima coiffure.



Ou

Par courrier:

AG2R LA MONDIALE - LES INSTITUTIONS DE LA COIFFURE
DIRECTION DEVELOPPEMENT DURABLE
104 - 110 Boulevard Haussmann
75008 PARIS

Etape 2 :

Complétez le référentiel disponible sur le site web <http://www.mon-projet-coiffure.com/relooker-son-salon/demarche-environnementale> en répondant aux questions posées.

Etape 3 :

Contactez un bureau d'études pour auditer votre salon de coiffure.
Le service Prima Coiffure est à votre disposition pour vous aider si nécessaire. Cet audit est payant, un devis vous sera envoyé avant la réalisation de l'audit.



Etape 4 :

Renvoyez votre dossier de candidature contenant les documents suivants: le référentiel complété et validé par le bureau d'étude, le rapport de conformité établi par le bureau d'étude.

Etape 5 :

Une fois votre dossier de candidature soumis au comité de suivi de la marque, vous recevrez un courrier vous précisant si votre salon est en mesure de recevoir le label "Développement durable, mon coiffeur s'engage".

